

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Extension du bureau de  
Poste  
Déclassement d'une  
partie du Domaine Public  
Ré ve N° 20 du P.O.S.

82.044

DATE DE CONVOCATION

11 MARS 1982

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1982

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents

22

Nombre de votants

25

Contre

Abstentions

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

MAIRIE DE ROYAN  
REÇU LE

22. AVR. 1982

N° 3050

DELIBERATION  
EPOSEE LE:

21. AVR. 1982

SOUS-PREFECTURE  
de ROCHEFORT

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix neuf Mars

à vingt heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,  
BUJARD, BOUCHET, DUFOR,  
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
MM. GUICHAOUA, TETARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP,  
M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUTET

Mme TACQUET par M. BUIJARD

M. PELLETIER par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD.

Monsieur Jean-Claude MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par arrêté en date du 23 Février 1982, M. le Maire a prescrit  
une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du  
Domaine Public nécessaire à l'extension du Bureau de Poste de ROYAN.

L'enquête n'a fait l'objet d'aucune observation du public.

Les conclusions du Commissaire-Enquêteur étant favorables,  
il convient dès à présent de libérer le terrain inscrit en réserve  
N° 20 du P.O.S. (Extension du Bureau de Poste) de ROYAN, approuvé  
le 8 Décembre 1976, étant précisé que la surface nécessaire à  
l'extension s'établit à 217 m<sup>2</sup> environ.

En conséquence, M. le Rapporteur propose à l'Assemblée  
Municipale de se prononcer, d'une part sur le déclassement dudit  
terrain, d'autre part sur le prix de cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu l'enquête publique

Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

Considérant l'utilité publique du projet d'extension du  
bureau de Poste de ROYAN,

./.

DECIDE :

- de déclasser la partie du Domaine Public Communal nécessaire à l'extension du bureau de Poste de Royan inscrite en réserve N° 20 du P.O.S. approuvé le 8 Décembre 1976.
- de céder gratuitement le terrain nécessaire au projet de construction pour une surface approximative de 217 m<sup>2</sup>, étant précisé que la Direction Régionale des Postes prendra en charge les frais et honoraires du Géomètre et du Notaire chargés de la régularisation de la transaction, ainsi que la remise en état des abords du bâtiment.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint délégué,

